



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-61548>

Département(s) de publication : **75, 78**

Annonce n° **25-61548**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SIAAP

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Protection de l'environnement

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestation de déménagement des articles et équipements industriels du magasin sur le pôle CAMPUS du site Seine aval

**Description** : Prestation de déménagement des articles et équipements industriels du magasin sur le pôle CAMPUS du site Seine aval. Les prestations font l'objet de 3 lots : Lot n° 1 : Prestation de déménagement de matériels légers et équipements Lot n° 2 : Prestation de déménagement de matériels volumineux et équipements Lot n° 3 : Prestation de déménagement de produits chimiques, huiles, gaz et équipements

**Identifiant de la procédure** : be023aea-24a8-44e5-ad6b-03c919fedc91

**Identifiant interne** : 24S0161

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale (cpv)** : 63521000 Services d'agences de transport de marchandises

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Yvelines (FR103)

**Pays** : France

**Informations complémentaires :** Lieu principal d'exécution : SIAAP - site Seine aval

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 490,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 3

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 3

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Prestation de déménagement de matériels légers et équipements

**Description :** Prestation de déménagement de matériels légers et équipements

**Identifiant interne :** 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 63521000 Services d'agences de transport de marchandises

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 60100000 Services de transport routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 63520000 Services d'agences de transport

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 63712000 Services d'appui dans le domaine des transports routiers

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Lieu principal d'exécution : SIAAP - site Seine aval

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 18 Mois

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 360,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés** : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires** : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. Sans minimum / Maximum : 396 000,00 euros HT L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Nom** : Prix des prestations

**Description** : Prix des prestations

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette)

**Nombre critère d'attribution** : 60

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Nom** : Valeur technique de l'offre

**Description** : Valeur technique de l'offre

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette)

**Nombre critère d'attribution** : 40

### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://marchespublics.siaap.fr>

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marchespublics.siaap.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 11/07/2025 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre** : 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture** : 15/07/2025 à 10:00

**Informations complémentaires** : La présente consultation est lancée en Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à prix mixtes avec une partie à prix forfaitaires et une partie à prix unitaires sur quantités constatées sans montant minimum et avec un montant maximum, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique et des articles R2162-13 et R2162-14 de ce même code. La durée du contrat est de 18 mois et court à compter de sa date de notification. Le marché n'est pas reconductible. Avance prévue : Pour les prestations forfaitaires Une avance est prévue, au taux de 5%, si le montant du marché est supérieur à 50 000 euros HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Pour les prestations à prix unitaires sur bons de commande Une avance est prévue, au taux de 5%, pour les bons de commandes dont le montant est supérieur à 50.000 euros HT et dont le délai est supérieur à 2 mois. Le taux de l'avance passe à 30 % (option A du CCAG FCS) si le titulaire ou le sous-traitant est une PME conformément à l'article R. 2191-10 du Code de la commande publique. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande conformément à l'article R2191-7 du Code de la commande publique. Cette garantie portera sur la totalité du montant de l'avance. Elle ne pourra pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Modalités de financement des prestations : Les dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat, sur fonds propres. Visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre obligatoire conformément à l'article 4-4 du règlement de la consultation. L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. Conformément à l'article R2142-24, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Les critères de jugement des candidatures et des offres sont détaillés à l'article 6 du règlement de la consultation. Le dossier de consultation aux entreprises peut être téléchargé par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr>. Les offres devront être remises obligatoirement par voie électronique avec authentification de la signature du candidat et indication d'une date certaine de réception avec accusé de réception électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr> Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse de messagerie qui aura servi au dépôt de l'offre électronique par le candidat servira d'adresse de référence pour le SIAAP, quelles que soient les éventuelles mentions contraires au sein de l'offre. Dès lors, cette adresse de messagerie sera utilisée par le SIAAP pour tous les échanges tels que demandes de complément de candidature, demande de précision sur l'offre, courrier aux candidats non retenus. Il est important que cette adresse de messagerie soit

valide et joignable à tout moment au cours de la consultation par une personne compétente du candidat. Une copie de sauvegarde des plis remis par voie électronique peut être effectuée par les entreprises dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : Article L551-1 et s. du Code de justice administrative. Référé contractuel : Article L551-13 et s. du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de sa validité (en vertu de l'arrêt du CE du 2 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SIAAP

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Paris

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002**

**Titre :** Prestation de déménagement de matériels volumineux et équipements

**Description :** Prestation de déménagement de matériels volumineux et équipements

**Identifiant interne :** 2

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 63521000 Services d'agences de transport de marchandises

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 60100000 Services de transport routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 63520000 Services d'agences de transport

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 63712000 Services d'appui dans le domaine des transports routiers

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Lieu principal d'exécution : SIAAP - site Seine aval

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 18 Mois

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 85,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. Sans minimum / Maximum : 93 500,00 euros HT L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** Prix des prestations

**Description :** Prix des prestations

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette)

**Nombre critère d'attribution :** 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Valeur technique de l'offre

**Description :** Valeur technique de l'offre

**Catégorie du critère d'attribution seuil :** Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette)

**Nombre critère d'attribution :** 40

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marchespublics.siaap.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marchespublics.siaap.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 11/07/2025 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 15/07/2025 à 10:00

**Informations complémentaires :** La présente consultation est lancée en Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à prix mixtes avec une partie à prix forfaitaires et une partie à prix unitaires sur quantités constatées sans montant minimum et avec un montant maximum, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique et des articles R2162-13 et R2162-14 de ce même code. La durée du contrat est de 18 mois et court à compter de sa date de notification. Le marché n'est pas reconductible. Avance prévue : Pour les prestations forfaitaires Une avance est prévue, au taux de 5%, si le montant du marché est supérieur à 50 000 euros HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Pour les prestations à prix unitaires sur bons de commande Une avance est prévue, au taux de 5%, pour les bons de commandes dont le montant est supérieur à 50.000 euros HT et dont le délai est supérieur à 2 mois. Le taux de l'avance passe à 30 % (option A du CCAG FCS) si le titulaire ou le sous-traitant est une PME conformément à l'article R. 2191-10 du Code de la commande publique. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande conformément à l'article R2191-7 du Code de la commande publique. Cette garantie portera sur la totalité du montant de l'avance. Elle ne pourra pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Modalités de financement des prestations : Les dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat, sur fonds propres. Visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre obligatoire conformément à l'article 4-4 du règlement de la consultation. L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements

conjointes ou solidaires sont donc autorisés. Conformément à l'article R2142-24, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Les critères de jugement des candidatures et des offres sont détaillés à l'article 6 du règlement de la consultation. Le dossier de consultation aux entreprises peut être téléchargé par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr>. Les offres devront être remises obligatoirement par voie électronique avec authentification de la signature du candidat et indication d'une date certaine de réception avec accusé de réception électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr> Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse de messagerie qui aura servi au dépôt de l'offre électronique par le candidat servira d'adresse de référence pour le SIAAP, quelles que soient les éventuelles mentions contraires au sein de l'offre. Dès lors, cette adresse de messagerie sera utilisée par le SIAAP pour tous les échanges tels que demandes de complément de candidature, demande de précision sur l'offre, courrier aux candidats non retenus. Il est important que cette adresse de messagerie soit valide et joignable à tout moment au cours de la consultation par une personne compétente du candidat. Une copie de sauvegarde des plis remis par voie électronique peut être effectuée par les entreprises dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : Article L551-1 et s. du Code de justice administrative. Référé contractuel : Article L551-13 et s. du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de sa validité (en vertu de l'arrêt du CE du 2 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SIAAP

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Paris

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre** : Prestation de déménagement de produits chimiques, huiles, gaz et équipements

**Description** : Prestation de déménagement de produits chimiques, huiles, gaz et équipements

**Identifiant interne** : 3

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 63521000 Services d'agences de transport de marchandises

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 60100000 Services de transport routier

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 63520000 Services d'agences de transport

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 63712000 Services d'appui dans le domaine des transports routiers

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Yvelines ( FR103 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** : Lieu principal d'exécution : SIAAP - site Seine aval

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 18 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 45,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés** : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

**Informations complémentaires** : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. Sans minimum / Maximum : 49 500,00 euros HT L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Nom** : Prix des prestations

**Description** : Prix des prestations

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette)

**Nombre critère d'attribution** : 60

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Valeur technique de l'offre

**Description** : Valeur technique de l'offre

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette)

**Nombre critère d'attribution** : 40

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://marchespublics.siaap.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marchespublics.siaap.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 11/07/2025 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre** : 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique** :

**Date d'ouverture** : 15/07/2025 à 10:00

**Informations complémentaires** : La présente consultation est lancée en Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à prix mixtes avec une partie à prix forfaitaires et une partie à prix unitaires sur quantités constatées sans montant minimum et avec un montant maximum, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique et des articles R2162-13 et R2162-14 de ce même code. La durée du contrat est de 18 mois et court à compter de sa date de notification. Le marché n'est pas reconductible. Avance prévue : Pour les prestations forfaitaires Une avance est

prévue, au taux de 5%, si le montant du marché est supérieur à 50 000 euros HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Pour les prestations à prix unitaires sur bons de commande Une avance est prévue, au taux de 5%, pour les bons de commandes dont le montant est supérieur à 50.000 euros HT et dont le délai est supérieur à 2 mois. Le taux de l'avance passe à 30 % (option A du CCAG FCS) si le titulaire ou le sous-traitant est une PME conformément à l'article R. 2191-10 du Code de la commande publique. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande conformément à l'article R2191-7 du Code de la commande publique. Cette garantie portera sur la totalité du montant de l'avance. Elle ne pourra pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Modalités de financement des prestations : Les dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat, sur fonds propres. Visite des lieux d'exécution de l'accord-cadre obligatoire conformément à l'article 4-4 du règlement de la consultation. L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. Conformément à l'article R2142-24, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Les critères de jugement des candidatures et des offres sont détaillés à l'article 6 du règlement de la consultation. Le dossier de consultation aux entreprises peut être téléchargé par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr>. Les offres devront être remises obligatoirement par voie électronique avec authentification de la signature du candidat et indication d'une date certaine de réception avec accusé de réception électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr> Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse de messagerie qui aura servi au dépôt de l'offre électronique par le candidat servira d'adresse de référence pour le SIAAP, quelles que soient les éventuelles mentions contraires au sein de l'offre. Dès lors, cette adresse de messagerie sera utilisée par le SIAAP pour tous les échanges tels que demandes de complément de candidature, demande de précision sur l'offre, courrier aux candidats non retenus. Il est important que cette adresse de messagerie soit valide et joignable à tout moment au cours de la consultation par une personne compétente du candidat. Une copie de sauvegarde des plis remis par voie électronique peut être effectuée par les entreprises dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requisite

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

## Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : Article L551-1 et s. du Code de justice administrative. Référé contractuel : Article L551-13 et s. du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de sa validité (en vertu de l'arrêt du CE du 2 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SIAAP

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Paris

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** SIAAP

**Numéro d'enregistrement :** 25755000400077

**Adresse postale :** 2 rue Jules César

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75012

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Point de contact :** <https://marchespublics.siaap.fr>

**Adresse électronique :** [marchesiaap@siaap.fr](mailto:marchesiaap@siaap.fr)

**Téléphone :** +33 144754426

**Adresse internet :** <http://www.siaap.fr>

**Profil de l'acheteur :** <https://marchespublics.siaap.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement :** 1

**Adresse postale :** 7 Rue de Jouy

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone :** +33 144594400

**Adresse internet :** <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

8.1 ORG-0000

**Nom officiel :** DEMATIS

**Numéro d'enregistrement :** 45072478600030

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75015

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [contact@dematis.com](mailto:contact@dematis.com)

**Téléphone :** +33 172365548

**Adresse internet :** [www.dematis.com](http://www.dematis.com)

**Rôles de cette organisation :**

**TED eSender**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** bfca66bd-4d6a-460f-b510-d3a45a341d2d - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 02/06/2025 à 15:50

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 02/06/2025